

DECISION N° 2023/36

OBJET : CONTRAT PRESTATION NETTOYAGE COMPLET DE LA VITRERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE – AQUANET PROPLETE

Le Maire de la Commune de Frouard,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité d'assurer le nettoyage complet de la vitrerie intérieure et extérieur des bâtiments communaux et scolaires de manière bisannuelle ;

Vu le devis n° J01-2023, proposé par l'entreprise Aquanet Propreté, située immeuble Thiers – 4 rue Piroux à Nancy (54000) ;

DECIDE

Article 1^{er}

de signer le contrat de prestation de service pour le nettoyage complet de la vitrerie intérieure et extérieur des bâtiments communaux, de manière bi-annuelle, avec l'entreprise Aquanet Propreté, située immeuble Thiers – 4 rue Piroux à Nancy (54000), pour une période d'un an à compter du 01/01/2023, renouvelable 2 ans à terme de chaque période, par tacite reconduction.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, au compte 6283.20.

Fait à FROUARD, le 29 juin 2023



Le Maire,
Pascal BARTOSIK